
Procès-verbal de la quatrième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 18 mai 2022 à 19 h, au Centre Édouard-Lavergne, 300, rue Arago Ouest, Québec (Québec), salle 300

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M ^{me} Myriam Nickner-Hudon	Présidente (2024)
M. Sylvain Simoneau	Secrétaire (2023)
M ^{me} Ezmie Bouchard	Trésorière (2023)
M. Xavier Mercier Méthé	Vice-président (2024)
M ^{me} Marilyn Wellman	Administratrice (2024)
M. Frédéric Paquet	Administrateur (2024)
M. Serge Dupuis	Administrateur coopté (2023)

Membre sans droit de vote :

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch–Saint-Sauveur (par visioconférence à 21 h 20)
------------------------	--

ABSENCE :

M. Marc-André Beauchemin	Administrateur (2023)
--------------------------	-----------------------

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Alexandra Mauger	Conseillère en consultations publiques
M. Sergio Avellan	Conseiller en urbanisme, Division de la gestion du territoire (DGT)
M ^{me} Éliana Vivero	Conseillère en urbanisme (DGT)
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 10 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-04-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-04-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
22-04-03	Nomination des nouveaux dirigeants	19 h 20
	Poste à coopter	
	Nomination	
22-04-04	Demande d'opinion – Ajout d'usages et modifications aux normes d'implantation au nord de la rue Cyrille-Duquet	19 h 30
22-04-05	Assemblée publique de consultation et demande d'opinion – Renouvellement d'une permission pour l'utilisation temporaire d'un stationnement sur le lot 5 341 909 (Musique Gagné)	20 h 30
22-04-06	Fonctionnement du conseil de quartier	21 h 15
	▪ Consultations publiques à venir	
22-04-07	Adoption des procès-verbaux du 16 mars et du 20 avril 2022	21 h 20
22-04-08	Période d'information du conseiller municipal	21 h 25
22-04-09	Période de questions et commentaires du public	21 h 40
22-04-10	Dossiers particuliers du conseil de quartier	21 h 50
22-04-11	Comités du conseil de quartier	22 h 10
22-04-12	Trésorerie	22 h 20
	▪ État des revenus et dépenses	
	▪ Factures et transactions	
22-04-13	Correspondance	22 h 25
22-04-14	Varia	22 h 27
22-04-15	Levée de l'assemblée	22 h 30

Procès-verbal

22-04-01 Ouverture de l'assemblée

La séance débute à 19 h 05.

22-04-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M. Xavier Mercier Méthé, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Ezmie Bouchard, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

22-04-03 Nomination des nouveaux dirigeants

▪ Poste à coopter

M. Serge Dupuis habite le quartier depuis 4 ans. Il est comptable de formation et directeur des services administratifs, du service aux entreprises et de la formation continue au Cégep de Limoilou. Il est maintenant dans une période de transition au travail qui lui laisse plus de temps pour s'impliquer dans la communauté. Il s'intéresse à la mobilité active et au partage de voitures, à l'environnement et la protection des arbres ainsi qu'à la justice sociale.

Il n'a posé sa candidature que tout récemment et n'a reçu que 5 ou 6 des 10 appuis requis. Les membres du conseil d'administration appuient sa candidature de sorte que celle-ci est complète.

RÉSOLUTION CA-22-13

Concernant la nomination d'un administrateur coopté au sein du conseil de quartier

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Serge Dupuis à titre de membre coopté est complète et conforme ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Myriam Nickner-Hudon, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marilyn Wellman, IL EST RÉSOLU de nommer M. Serge Dupuis comme administrateur coopté au sein du conseil d'administration du conseil de quartier. Son mandat commence maintenant et se termine en avril 2023.

Adoptée à l'unanimité.

▪ **Nomination**

RÉSOLUTION CA-22-14

Concernant la présidence du conseil de quartier

M. Sylvain Simoneau propose M^{me} Nickner-Hudon qui accepte si elle a le soutien de la vice-présidence.

En l'absence d'autres propositions, M^{me} Myriam Nickner-Hudon est élue présidente par acclamation.

RÉSOLUTION CA-22-15

Concernant le secrétariat du conseil de quartier

M^{me} Ezmie Bouchard propose M. Simoneau. En l'absence d'autres propositions, M. Sylvain Simoneau est élu secrétaire par acclamation.

RÉSOLUTION CA-22-16

Concernant la trésorerie du conseil de quartier

M^{me} Myriam Nickner-Hudon propose M^{me} Bouchard. En l'absence d'autres propositions, M^{me} Ezmie Bouchard est élue trésorière par acclamation.

RÉSOLUTION CA-22-17

Concernant la vice-présidence du conseil de quartier

M^{me} Myriam Nickner-Hudon propose M. Mercier Méthé. En l'absence d'autres propositions, M. Xavier Mercier Méthé est élu vice-président par acclamation.

Les postes de dirigeants ayant été reconduits sans aucun changement, les signataires des effets bancaires demeurent les mêmes à savoir M^{me} Myriam Nickner-Hudon, présidente, M^{me} Ezmie Bouchard, trésorière et M. Sylvain Simoneau, secrétaire.

22-04-04 Demande d'opinion – [Ajout d'usages et modifications aux normes d'implantation au nord de la rue Cyrille-Duquet](#)

M^{me} Mauger rappelle les procédures concernant les consultations publiques et les demandes d'opinion puis elle introduit la demande de modifications.

▪ Présentation du projet

La zone 22624Cc se situe dans l'arrondissement des Rivières et se trouve en grande partie située dans le quartier Saint-Sauveur et pour une petite partie dans le quartier de Duberger-Les Saules.



La demande d'opinion a été adressée aux deux quartiers et la consultation publique s'est tenue lors de l'assemblée ordinaire du conseil de quartier de Duberger-Les Saules, le 11 mai 2022.

M^{me} Mauger invite les requérants des lots plus spécifiquement concernés (• sur la carte) à se présenter. M. Yannick Blier, M. François Vanier et M^{me} Julie Côté lancent une présentation à l'écran.

La plupart des immeubles sur les lots visés nécessitent des rénovations et des investissements importants. Trois immeubles sont inoccupés parce que les usages permis dans la zone ne correspondent pas aux besoins.

La zone occupe une position stratégique à proximité des quartiers résidentiels. La mise à niveau des immeubles constituerait une opportunité de dynamiser la zone et d'en améliorer de la qualité visuelle. Il y a également un potentiel d'optimiser les stationnements et les aires de circulation et de bonifier les aménagements paysagers.

Les enjeux et préoccupations à considérer sont l'accessibilité universelle, les îlots de chaleur, la biodiversité, la circulation et le stationnement, la sécurité, la convivialité et l'esthétique. Parmi les aménagements prévus, on mentionne du stationnement pour vélos, des aires de repos paysagées, des plantations d'arbres, des trottoirs et une fenestration abondante.

M^{me} Vivero, conseillère en urbanisme enchaîne en présentant les modifications requises. Celles-ci sont plus spécifiquement décrites dans le sommaire décisionnel de l'arrondissement des Rivières ([GT2022-129](#)).

La zone 22624Cc est située au nord de la rue Cyrille-Duquet et du boulevard Charest, au sud des rues Semple et Lavoisier et à l'est de la rue Jacquard et

de l'autoroute Henri-Bourassa. Elle est composée de plusieurs lots occupés par commerces et des bureaux.

Plusieurs propriétaires ont signalé qu'ils éprouvaient de la difficulté à trouver des locataires à long terme et qu'en conséquence, ils souhaitaient une ouverture concernant les usages permis dans la zone.

Les usages souhaités, C40, I2 et I3, décrits plus loin, ont déjà autorisés par le passé dans la zone, mais ils en ont été retirés en 2011 lorsque la Ville a mis de l'avant un projet de service rapide par bus (SRB) qui devait passer par le boulevard Charest. Le projet a par la suite été abandonné en 2017, mais les usages n'ont pas été reconduits.

Outre ces trois groupes d'usages, les requérants souhaiteraient ajouter les groupes I1 et P3.

Ces usages correspondant aux descriptifs suivants :

- P3 établissement d'éducation et de formation,
- I1 industrie de haute technologie,
- I2 industrie artisanale,
- I3 industrie générale et
- C40 générateur d'entreposage.

Tous ces usages sont permis dans les zones adjacentes.

Les usages qui seraient spécifiquement exclus de la zone sont les suivants :

- Entreprise de déneigement
- Entreprise d'aménagement paysager
- Entreprise de construction
- Établissement dont l'activité principale est d'exploiter une aire de stationnement commerciale de véhicules automobiles dont le poids nominal brut est de 4 500 kilogrammes et plus.

Afin d'assurer une bonne qualité architecturale et d'implantation des nouveaux bâtiments, certaines normes et dispositions particulières sont ajoutées ou retirées.

Bâtiment principal, normes d'implantation

- Ajouter une hauteur maximale de 20 mètres ;
- Diminuer le pourcentage d'occupation au sol de 25 % à 20 %.

Bâtiment principal, dispositions particulières

- Un minimum de 20% de la superficie d'une façade localisée du côté de la rue Cyrille-Duquet doit être vitré - article 692
- Enlever : La distance maximale entre la marge avant et la façade principale d'un bâtiment principal est de trois mètres - article 351

Autres dispositions particulières

- Un arbre d'un diamètre minimal de 0,05 mètre mesuré à 1,3 mètre au-dessus du niveau du sol doit être préservé ou planté dans une cour localisée du côté de la rue Cyrille-Duquet pour chaque 10 mètres de ligne de lot dans cette cour - article 483
-

Un avis de consultation publique a été publié sur le site de la Ville et des avis papier ont été distribués dans le parc industriel. Une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 mai et une consultation publique écrite en ligne de 7 jours a été tenue par la suite, du 12 au 18 mai.

L'adoption du règlement modifiant le règlement de l'arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22624Cc pourrait se faire à la fin mai et son entrée en vigueur pourrait se faire en août.

▪ **Période de questions et commentaires**

Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules a recommandé à l'unanimité au conseil d'arrondissement l'adoption des modifications. Il a par ailleurs exprimé à la Ville ses préoccupations concernant le transport en commun et l'accès à vélo dans le parc industriel Jean-Talon.

Le conseil de quartier de Saint-Sauveur est également sensible à ces préoccupations de transport en commun et de mobilité active. Il fait également valoir qu'il n'existe pas de planification d'ensemble dans le secteur. Les modifications sont présentées et adoptées à la pièce, sans vision d'ensemble.

On est toujours en attente de la [Vision d'aménagement du secteur Charest Ouest](#) qui devait faire suite à la consultation publique tenue en 2019 sur ce sujet.

M^{me} Nickner-Hudon s'étonne que la consultation publique écrite se termine le 18 mai étant donné que le conseil de quartier n'a été informé qu'aujourd'hui, le 18 mai, des modifications demandées. M^{me} Mauger indique que la période de consultation écrite prévue par la Politique de participation publique correspond aux 7 jours qui suivent la séance de consultation publique, laquelle s'est tenue le 11 mai.

Les membres du conseil d'administration ainsi que les personnes présentes s'expriment sur différents autres aspects de la demande de modifications : le pourcentage d'occupation au sol, la hauteur des immeubles, la marge et le stationnement avant, les espaces verts, les projets de liens cyclables, les types d'entreposage, la présence de serres ou de panneaux solaires sur les toitures, les toits blancs pour lutter contre les îlots de chaleur, l'accessibilité des lieux pour la main-d'œuvre, la desserte de transport en commun, l'absence de trottoirs, l'accessibilité universelle et le stationnement.

Pour plus de détails concernant ces sujets, on peut consulter le rapport de la demande d'opinion qui sera disponible sur la fiche de participation citoyenne consacrée au projet ([fiche 313](#)).

▪ **Opinion du conseil de quartier**

Le conseil dispose de trois options pour formuler son opinion : l'option A, en faveur du projet; l'option B correspondant au statu quo ou au rejet de la demande et finalement l'option C, correspondant à une acceptation conditionnelle à des réserves émises par le conseil de quartier. Les membres du conseil peuvent se prononcer individuellement en faveur, contre, ou s'abstenir sur l'option retenue.

Le conseil se prononce pour l'option A, en faveur des modifications. Une résolution sera toutefois prise à la prochaine assemblée ordinaire pour faire part à la Ville des préoccupations du conseil relativement à la vision d'ensemble et à la mobilité active dans le secteur.

RÉSOLUTION CA-22-18

Concernant l'opinion du conseil de quartier de Saint-Sauveur relativement à l'ajout d'usages et à des modifications aux normes d'implantation dans la zone 22624Cc au nord de la rue Cyrille-Duquet ([GT2022-129](#))

CONSIDÉRANT QUE les modifications d'usages et de normes ont été clairement présentées au conseil de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes à la séance ordinaire du conseil de quartier du 18 mai ont pu questionner et commenter les modifications demandées ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Myriam Nickner-Hudon, DUMENT APPUYÉE PAR M. Xavier Mercier Méthé, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sauveur recommande au conseil d'arrondissement Duberger-Les Saules l'option A, soit l'acceptation de la demande de modifications des usages et des normes d'implantation dans la zone 22624Cc au nord de la rue Cyrille-Duquet.

Adoptée à l'unanimité.

22-04-05 Assemblée publique de consultation et demande d'opinion – [Renouvellement d'une permission pour l'utilisation temporaire d'un stationnement sur le lot 5 341 909 \(Musique Gagné\)](#)

▪ **Présentation du projet**

M. Avellan, conseiller en urbanisme, lance une [présentation](#) à l'écran. La demande est plus spécifiquement décrite dans le sommaire décisionnel du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou ([GT2022-108](#)).

Le lot 5 341 909, propriété de Musique Gagné, est situé à l'intersection des rues Raoul-Jobin et Durocher, au sud du parc Durocher. Il est utilisé comme stationnement pour la clientèle du commerce d'instruments de musique qui est situé de l'autre côté de la rue Raoul-Jobin, sur le lot 5341915.



Une première utilisation temporaire du lot a été accordée de

2017 à 2022. La permission était conditionnelle à l'implantation de zones gazonnées du côté de la rue Durocher et de la rue Raoul-Jobin. Les aménagements requis ont été complétés. Une murale réalisée sur l'immeuble voisin qui donne sur le stationnement a également contribué à enjoliver le secteur.

Le requérant n'ayant aucun projet de construction à court, moyen ou long terme sur le lot, et son commerce d'instruments de musique étant toujours en activités, il souhaite renouveler la permission temporaire de stationnement. Le conseil d'arrondissement propose un renouvellement pour une période de trois ans.

Une consultation publique écrite en ligne de 7 jours aura lieu du 19 au 25 mai. L'adoption du règlement autorisant le stationnement pourrait avoir lieu le 27 juin et son entrée en vigueur au début du mois de juillet.

Le requérant, M. Gagné, rappelle que le commerce qui est le plus vieux magasin de musique au Canada est établi dans le quartier de Saint-Sauveur depuis 1888. Il est propriétaire de l'immeuble du 302, rue Durocher depuis 1901.

Le commerce offre des produits de moyenne et de haute gamme. La clientèle provient de partout au Québec. Les clients restent parfois plusieurs heures dans le magasin pour faire le choix d'un instrument de sorte qu'un stationnement sur rue d'une heure ou deux ne répond pas aux besoins du commerce. Sans stationnement à proximité, le commerce devrait fermer ses portes ou déménager.

Auparavant, le commerce était de moindre envergure et les clients se stationnaient au Centre Durocher. Le lot 5 341 909 n'est devenu vacant qu'en 2012 après l'incendie qui a ravagé le bâtiment qui s'y trouvait. Ce bâtiment avait été occupé pendant quelques années par une taverne, une pizzeria Giovanni, et pour finir, par une serre hydroponique.

▪ Période de questions et commentaires

Concernant la durée de la permission, elle est définie par la Charte de la Ville qui autorise une première permission pour une période maximale de 5 ans. Le conseil d'arrondissement recommande de renouveler la permission aux mêmes conditions que la précédente, mais pour une durée de trois ans seulement, car que le terrain soit préférablement être construit le plus rapidement possible.

Les espaces gazonnés, la murale de même que la protection des végétaux pendant l'hiver ont été remarqués et sont appréciés des personnes présentes pour qui le verdissement et l'amélioration du quartier sont des préoccupations.

Concernant l'utilisation du stationnement en dehors des heures commerciales, M. Gagné fait remarquer que c'est la gestion qui est difficile et problématique.

M. Avellan précise que le terrain est petit. Un immeuble pourrait y être construit, mais il faudrait réserver des cases de stationnement au rez-de-chaussée pour répondre aux exigences du règlement. Même là, la

problématique de Musique Gagné demeurerait entière puisque le stationnement commercial est interdit sur le lot.

Dans l'ensemble, les personnes présentes font remarquer que les besoins en logements sociaux dans le secteur devraient être davantage pris en compte. Il n'y a pas de réflexions sur les besoins en stationnement et en logements sociaux dans le quartier. Il y a déjà eu des plans directeurs de quartier, mais ils sont terminés. Le plan d'urbanisme de la Ville doit être revu prochainement et ce pourrait être l'occasion de réfléchir par secteur ou par quartier.

Pour plus de détails concernant les questions et commentaires, on peut consulter le rapport de la demande d'opinion qui sera disponible sur la fiche de participation citoyenne consacrée au projet ([fiche 334](#)).

▪ **Opinion du conseil de quartier**

Le conseil dispose de trois options pour formuler son opinion : l'option A, en faveur de la permission ; l'option B correspondant au rejet de la demande et finalement l'option C, correspondant à une acceptation conditionnelle. Les membres du conseil peuvent se prononcer individuellement en faveur, contre, ou s'abstenir sur l'option retenue.

RÉSOLUTION CA-22-19

Concernant la demande d'opinion relative au renouvellement d'une permission pour l'utilisation temporaire d'un stationnement sur le lot 5 341 909

CONSIDÉRANT QUE les modifications demandées ont été clairement présentées au conseil de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes à l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue lors de la séance ordinaire du conseil de quartier du 18 mai 2022 ont pu contester et commenter les modifications demandées ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Sylvain Simoneau, DUMENT APPUYÉE PAR M. Xavier Mercier Méthé, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sauveur recommande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou l'option A, soit l'acceptation du renouvellement d'une permission pour l'utilisation temporaire d'un stationnement commercial sur le lot 5 341 909 pour une durée de 3 ans.

Le vote a été demandé sur l'option A. 6 personnes se sont prononcées en faveur et une s'est abstenu.

Adoptée à la majorité.

22-04-06 Fonctionnement du conseil de quartier

▪ **Consultations publiques à venir**

- Projet d'agrandissement du Centre de la petite enfance Pomme d'Api.
- 855 boulevard Charest Ouest, construction d'un bâtiment servant de mini-entrepôt.

22-04-07 Adoption des procès-verbaux du 16 mars 2022 et du 22 avril 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Myriam Nickner-Hudon, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Sylvain Simoneau, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 mars 2022 et le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité.

22-04-08 Période d'information du conseiller municipal

M. Lachance assiste à la séance par visioconférence.

Rues partagées - Seule la rue Victoria reviendra en mode partagé cet été. L'approche préconisée est de refaire en mode partagé seulement les rues qui auront un potentiel de devenir partagées de façon permanente.

La rue Victoria a aussi été choisie comme laboratoire pour tester en exclusivité de nouveaux types de dos d'âne amovibles.

Les rues qui ne seront pas de retour en mode partagé cet été sont les suivantes :

Rue	Section	Potentiel
Rue Saint-Ambroise		Aménagement en rue conviviale, apaisée et verdie en 2017.
Rue Raoul-Jobin	entre la rue de l'Aqueduc et la rue de Carillon	La rue ne répond pas adéquatement aux besoins. Il y a beaucoup de plaintes notamment pour le non-respect des limites de vitesse. Réflexions à venir dans ce secteur au pourtour du parc Durocher
Rue Roosevelt		Pétition citoyenne pour l'abandon de la rue partagée
Rue Châteauguay	entre la rue Montmagny et la rue de l'Aqueduc	La rue répond difficilement aux critères d'aménagement et de succès d'une rue partagée. La rue n'a aucun potentiel pour devenir partagée de manière permanente.

Rue piétonne 2022 – La rue Saint-Vallier n'a pas été annoncée comme rue piétonne en 2022. Des discussions sont encore en cours avec la Société de développement commercial de Saint-Sauveur (SDC) pour voir quelle forme cela pourrait prendre étant donné que la formule actuelle ne satisfait pas une majorité de commerçants du secteur.

Il manque de leadership et de main-d'œuvre pour s'occuper de l'espace, animer la rue et sécuriser les lieux. La Ville se charge essentiellement de fermer la rue à la circulation. Le conseil de quartier pourrait écrire à la SDC à ce sujet.

RÉSOLUTION CA-22-20

Concernant l'envoi d'une correspondance à la Société de développement commercial de Saint-Sauveur (SDC) concernant la rue piétonne Saint-Vallier

CONSIDÉRANT QUE la rue Saint-Vallier est une zone attractive du quartier et très populaire pendant la période estivale ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait l'annonce le [13 mai 2022](#) des rues qui seraient piétonnes en 2022 et que la rue Saint-Vallier n'en fait partie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier a été approché par plusieurs citoyens qui se disent déçus que la rue ne soit pas à nouveau piétonne ;

CONSIDÉRANT les impacts négatifs sur la vie de quartier du fait que la rue Saint-Vallier ne soit pas piétonne ;

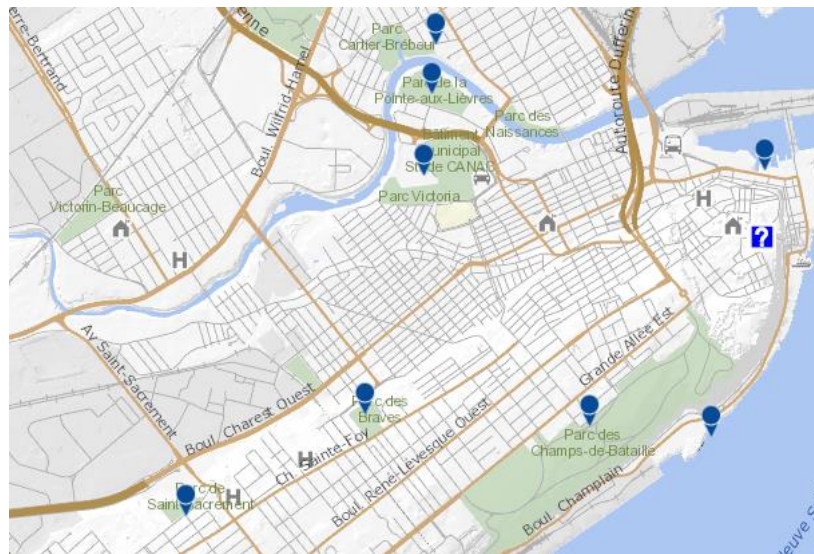
SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Ezmie Bouchard, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Frédéric Paquet, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur fasse part à la Société de développement commercial de Saint-Sauveur (SDC) de sa déception et de ses doléances concernant le fait que la rue Saint-Vallier ne sera pas piétonne à l'été 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Une publication sera relayée à ce sujet sur les réseaux sociaux et dans le journal Le Carillon. La résolution sera également transmise à la Ville.

M. Sylvain Simoneau se charge de rédiger la correspondance pour la SDC.

[Parcs conviviaux 2022](#) – Du 15 mai et au 31 octobre, dans les 27 parcs visés, la consommation d'alcool, accompagnée d'un repas, et l'utilisation de barbecue au gaz seront permises selon certaines conditions. Les citoyens pourront consommer des boissons alcoolisées avec un repas de 16 h à 20 h



les jours de semaine et de 11 h à 20 h la fin de semaine. Les gens sont invités à ramasser leurs déchets. Outre le parc Victoria dans le quartier, le parc de la Pointe-aux-Lièvres et celui du parc Cartier-Brébeuf sont conviviaux dans le quartier voisin.

[Projet Carillon](#) – Un gros projet s'annonce à l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ). Le projet comprendra des logements sociaux, un centre de la petite enfance, un local pour un organisme communautaire et un stationnement public. Le projet sera réalisé dans le quartier, à l'intersection de la rue de Carillon et de la rue Saint-Vallier.

Une [rencontre d'information et d'échanges](#) sur le projet est prévue le 25 mai prochain avec des représentants de l'OMHQ et de la Ville de Québec.

L'inscription est obligatoire. L'enjeu est de préserver le plus possible les arbres présents sur le site.

La rencontre qui a lieu en amont du projet vise à échanger sur deux options possibles.



Option 1 : Bâtiment avec stationnement souterrain pour 80 à 100 véhicules. Bornes de recharge électrique et stationnement vélo sécurisé pour répondre aux besoins des commerçants. Le point négatif : l'abattage d'arbres est plus important

que dans la seconde option.

Option 2 : Bâtiment avec une vingtaine de cases de stationnement extérieur. Les aspects négatifs : les risques sont plus importants pour les commerçants du secteur et le stationnement client devra se faire dans les rues avoisinantes.

▪ **Période de questions et commentaires**

M. Mercier Méthé demande s'il serait possible, à défaut d'avoir une rue partagée sur Raoul-Jobin, d'avoir des supports à vélos à proximité de la garderie La Butte à moineaux. M. Lachance suggère que la garderie lui en fasse la demande.

Concernant les parcs conviviaux, M. Mercier Méthé s'étonne que le parc Dollard n'en fasse pas partie. M. Lachance mentionne que le nombre de parcs a été réduit à cause des débordements enregistrés l'année dernière. Le règlement ne le permet pas, mais les parcs ne sont pas surveillés outre mesure. Il y a donc une certaine tolérance s'il n'y a pas d'abus.

22-04-09 Période de questions et commentaires du public

s.o.

22-04-10 Dossiers particuliers du conseil de quartier

▪ **Discussion sur la sécurité aux abords de l'école Saint-Malo (rue Marie-de-l'Incarnation)**

M. Simoneau va transmettre une résolution aux membres du conseil d'administration.

▪ **Prise de parole du conseil d'établissement de l'école Saint-Malo**

s.o.

▪ **Prise de position du conseil de quartier**

22-04-11 Comités du conseil de quartier

▪ **Soutien à la mobilisation – sécurité routière et activités de sensibilisation pour mai et juin**

La campagne d'affichage grand format Outfront s'amorcera la semaine prochaine et se tiendra jusqu'au 27 juin sur les grandes artères locales : avenue Marie-de-l'Incarnation, rue de l'Aqueduc, rue Saint-Vallier Ouest et boulevard Charest.

Le 25 mai, le conseil de quartier organisera avec les écoles des activités dans la rue pour souligner cette campagne d'affichage. Les jeunes sortiront lors de la première période des classes pour faire un tintamarre autour de leur école (petite manifestation avec slogan autour de l'école, animations, peinture sur les trottoirs, etc.). Ces activités seront soulignées sur les réseaux sociaux et dans les médias.

Les montants de 3 000 \$ reçus par les écoles pour le projet conjoint de sécurité routière 2022 n'ont pas encore été transférés au conseil de quartier. M. Murphy pourrait les contacter à ce sujet comme cela a été fait l'année dernière.

RÉSOLUTION CA-22-21

Concernant un engagement financier de 250 \$ pour du graphisme dans le cadre du projet de sécurité routière 2022

CONSIDÉRANT que le projet Sécurité routière Saint-Sauveur 2022 se fait en partenariat avec les conseils d'établissement des écoles Saint-Malo, Sacré-Cœur et Marguerite-Bourgeoys ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Saint-Sauveur est le principal demandeur et le gestionnaire désigné du projet (résolution CA-22-09) ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 12 000 \$ a été accordé par la Ville pour la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à faire la promotion de la sécurité routière dans le quartier de Saint-Sauveur par de l'affichage publicitaire sur les panneaux-affiches extérieurs situés dans le quartier entre les mois de mai et juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier requiert des services de graphisme pour la réalisation de l'affichage ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Sylvain Simoneau, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Xavier Mercier Méthé, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration autorise un engagement financier de 250 \$ pour le graphisme des affiches publicitaires dans le cadre du projet de sécurité routière 2022.

Adoptée à l'unanimité.

▪ **Plan de mobilité durable du quartier (PMDQ)**

M. Simoneau sera responsable du suivi.

▪ **Comité de verdissement et lutte contre les îlots de chaleur**

M^{me} Wellman fera partie du comité.

▪ **Table de concertation des conseils de quartier**

M^{me} Nickner-Hudon fera le suivi de la Table de mobilité durable des quartiers centraux.

▪ **Comité communications du conseil**

M^{me} Wellman fera partie du comité.

▪ **Table de concertation vélo**

M. Simoneau poursuit son mandat comme représentant du conseil de quartier auprès de la table.

▪ **Mon environnement, ma santé**

M^{me} Nickner-Hudon fera le suivi de ce comité

Il serait intéressant de définir les orientations et les priorités des comités à une prochaine séance du conseil de quartier.

22-04-12 Trésorerie

▪ **État des revenus et dépenses**

En date du 30 avril 2022, le solde courant du compte est de 8 635,44 \$. Plusieurs chèques n'ont pas encore été reçus, dont ceux des trois écoles partenaires pour le projet de sécurité routière. .

▪ **Factures et transactions**

RÉSOLUTION CA-22-22

Concernant le paiement du procès-verbal du 18 mai 2022

Considérant la résolution CA-21-41 ;

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Ezmie Bouchard , DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Myriam Nickner-Hudon, IL EST RÉSOLU de payer 105 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 18 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA-22-23

Concernant le remboursement de frais de 34,49 \$ pour la promotion des élections du conseil de quartier sur Facebook

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Ezmie Bouchard , DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marilyn Wellman, IL EST RÉSOLU de payer de 34,49 \$ pour les frais encourus par M^{me} Myriam Nickner-Hudon pour faire la promotion des élections du conseil de quartier sur Facebook.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA-22-24

Concernant un paiement de 37 \$ au Registraire des entreprises

**SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Ezmie Bouchard, DÛMENT APPUYÉE
PAR M. Frédéric Paquet, IL EST RÉSOLU** de payer 37 \$ pour la
production de la déclaration annuelle auprès du Registraire des entreprises
du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

22-04-13 Correspondance

▪ **Correspondances reçues**

s.o.

22-04-14 Varia

s.o.

22-04-15 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10. La prochaine
assemblée du conseil aura lieu le mercredi 15 juin 2022.

Sylvain Simoneau
Secrétaire



Myriam Nickner-Hudon
Présidente